

**APPEL A PROPOSITIONS : SELECTION D'UN
PRESTATAIRE SPECIALISE EN ORGANISATION**
*Appui Conseil au maintien et à la reprise d'activité
dans le BTP en contexte de crise sanitaire*

Jeudi 30 avril 2020

1. Contexte et enjeux du projet

1.1 Les impacts de la crise sanitaire dans le BTP

La pandémie de coronavirus COVID 19 qui sévit dans notre pays, rend complexe le maintien de l'activité pour de nombreuses entreprises et bouleverse le quotidien des TPE-PME de la Construction en Ile-de-France. Les impacts sont multiples :

- Sur le plan humain (de l'anxiété et du stress chez le dirigeant et les collaborateurs, des motivations et des niveaux d'engagements impactés, une cohésion mise à mal au sein des équipes ...)
- Sur le plan organisationnel (l'arrêt brutal ou la désorganisation des chantiers, les difficultés de mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaire sur le terrain ...)
- Sur le plan juridique et social (la responsabilité du dirigeant concernant ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail, la mise à jour du DUERP, l'utilisation et la mise en œuvre du dispositif de chômage partiel, la relation avec les partenaires sociaux ...)
- Sur le plan économique (la trésorerie, la baisse d'activité et le plan de charges prévisionnel au regard des effectifs salariés, la moindre rentabilité des chantiers du fait des mesures mises en œuvre ...)

1.2 le dispositif d'appui conseil prévu par le ministère du travail

Pour aider ces entreprises à s'organiser au mieux et assurer ainsi la continuité de leur activité et/ou envisager une reprise progressive d'activité, le ministère du travail a mis en place un dispositif ciblé d'appui conseil, intégrant les enjeux d'organisation du travail, des ressources humaines et de la prévention des risques professionnels.

Cette prestation d'appui conseil en ressources humaines a pour objectifs d'aider les TPE/PME à adapter leur organisation du travail, tout en préservant la santé - sécurité de leurs salariés.

Elle a vocation à se déployer pendant la période où les mesures de restrictions seront les plus fortes, mais aussi à accompagner la reprise progressive de l'activité, jusqu'en fin de crise.

L'objectif est de proposer à l'entreprise un plan d'actions opérationnel, visant plus particulièrement l'élaboration de scénarios de reprise progressive de l'activité, en 3 phases structurantes :

- PHASE 1 : Diagnostic : Analyse du besoin et réalisation d'un diagnostic de la situation et des enjeux de reprise de l'activité de l'entreprise
- PHASE 2 : Plan d'action : Définition et proposition d'un plan d'actions (sur la base d'un diagnostic partagé) et de préconisations visant l'élaboration de scénarios de reprise progressive de l'activité.
- PHASE 3 : Accompagnement : Appui à l'élaboration de scénarios de reprise progressive d'activité et à la mise en œuvre d'un plan de reprise progressive

Ces scénarios prendront en compte les dimensions organisationnelle, RH, et intégreront la prise en compte des enjeux de prévention (santé / sécurité au travail).

1

1

1.3 le dispositif d'appui conseil de la Direccte IDF

Dans ce contexte exceptionnel, la DIRECCTE Ile-de-France a sollicité Constructys Ile-de-France pour adapter ce dispositif d'urgence et le proposer aux TPE-PME du secteur de la construction.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui conseil RH 2019-2020, qui, pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire actuelle est étendue dans son objet (enrichissement des thématiques) et dans sa durée (avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2020).

Pour répondre à ce défi, Constructys Ile-de-France a bâti une architecture de dispositif en partenariat et pour le compte de l'ensemble des Organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ile de France. Ce Dispositif repose sur les axes suivants :

1. **Un partenariat avec des experts du sujet** (OPPBT, ARACT, ...) pour permettre aux prestataires référencés :
 - de s'approprier les outils et ressources mis en place par l'OPPBT (Boite à outils d'aide à l'utilisation du Guide COVID, fiches pratiques ...) **pour les intégrer de façon pertinente dans leurs domaines d'accompagnements respectifs.**
 - d'intégrer les exigences et les ressources de l'ARACT en charge, pour le compte de la Direccte Ile-de-France, de l'évaluation de l'efficacité du dispositif et de la capitalisation des bonnes pratiques

2. **La mise en œuvre d'un diagnostic** permettant de faire un état des lieux de la situation de l'entreprise depuis l'arrêt brutal de son activité, d'inventorier les risques présents et à venir et les ressources disponibles et de modéliser la reprise à travers un plan d'actions à court et moyen terme.

Ce diagnostic sera mis en œuvre avec le regard croisé de l'efficacité organisationnelle et des ressources humaines.

3. **La mise en œuvre d'un accompagnement** en approche globale sur deux axes :
 - L'axe organisationnel permettant une modélisation de la reprise en s'appuyant sur les outils opérationnels du Lean construction, adaptés à la situation et les fiches pratiques de l'OPPBT, comme par exemple :
 - L'identification des activités prioritaires et la planification,
 - L'analyse des postes de travail et la mise en place des modes opératoires d'intervention, ...
 - L'utilisation des 5 S dans le cadre des mesures sanitaires,
 - L'axe RH permettant au dirigeant de sécuriser la reprise d'activité dans 4 domaines principaux :
 - Le droit social
 - La prévention et gestion des risques psychosociaux
 - La gestion des compétences
 - La gestion des relations sociales

Vous trouverez en annexe 1 l'état actuel de la cartographie de l'offre d'accompagnement par grand axe et par thématique.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la Direccte Ile-de-France a souhaité s'adosser aux cabinets RH référencés par Constructys Ile-de-France pour le compte des organisations professionnelles du secteur.

La présente consultation a donc pour objet de référencer un prestataire spécialisé dans le domaine de l'organisation opérationnelle, en capacité de mobiliser intuitu personae plusieurs intervenants expérimentés pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif en approche globale et en concertation étroite avec les prestataires spécialisés en ressources humaines.

2

2

2. Objet de la consultation et résultats attendus

2.1 Objectifs généraux du dispositif d'appui conseil :

L'objectif général est de sélectionner un prestataire dont la mission consistera à terme à mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement en **approche globale permettant au dirigeant de TPE PME d'adapter son organisation du travail tout en préservant la santé-sécurité de ses salariés.**

La réussite de cette opération consiste notamment à pouvoir disposer de binômes d'intervenants (RH et organisationnel) rompus à l'exercice du travail collaboratif.

Chaque binôme devra être en capacité d'articuler ses interventions avec clarté et fluidité auprès de l'entreprise selon le schéma suivant :

1. A l'étape du **DIAGNOSTIC** les 2 Cabinets :
 - Réalisent conjointement le diag selon la trame définie
 - Cartographient les risques
 - Réalisent un plan d'action distinguant les périmètres respectifs de chaque domaine et y associent les outils OPP BTP pertinents
2. A l'étape de l'**ACCOMPAGNEMENT**, chaque Cabinet :
 - Assure l'accompagnement de manière individuelle concernant son périmètre
 - Transmet dès que nécessaire des informations à son binôme (Orga ou RH) permettant d'enrichir son intervention à l'aide des outils adaptés et de la mettre en cohérence dans le cadre de cette approche globale.
3. **A l'issue de la prestation, la restitution auprès du dirigeant est réalisée en binôme**

Les livrables finaux attendus de cette prestation seront déterminés lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des prestataires. Cette réunion visera à consolider les réflexions et apports de chacun, à stabiliser l'architecture du projet et le process d'intervention et à présenter les éléments relatifs à la communication et au pré-diagnostic.

2.2 Résultats attendus de la présente consultation

Dans le cadre de cette consultation, nous attendons que le prestataire nous démontre sa capacité à mettre en œuvre une démarche opérationnelle de diagnostic et d'accompagnement organisationnel avec des outils adaptés à la situation et pouvant s'articuler avec la prestation en ressources humaines.

Le candidat devra donc :

- **Proposer une trame de questionnaire** permettant de recueillir les éléments nécessaires à poser un diagnostic de la situation de l'entreprise sous l'angle de l'efficacité organisationnelle.
- **Développer une offre d'accompagnement dans le domaine organisationnel**, à partir de la trame proposée en annexe 2. *Il conviendra de veiller à bien intégrer les exigences sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre des différentes étapes de l'accompagnement organisationnel.*
- **Présenter les modalités et outils de travail collaboratifs** (diagnostic et accompagnement) envisagés pour assurer une concertation efficace avec les autres prestataires RH.

3. Exigences complémentaires à respecter

- **Modalités d'organisation et de concertation avec les organisations professionnelles régionales et Constructys**
 - La communication sur ce dispositif sera assurée par les organisations professionnelles et par Constructys Ile-de-France, qui réaliseront par ailleurs un pré-diagnostic auprès de chaque entreprise qui exprimera un besoin.
 - Le binôme de prestataires sera destinataire de ce pré-diagnostic et devra assurer, autant que nécessaire, un échange avec ces instances (les modalités seront précisées lors du lancement de l'opération).

- **Modalités d'échange avec les partenaires extérieurs : ARACT et OPPBTP**
 - Pour permettre l'appropriation des outils et ressources mis en place par l'OPPBTP, une formation en amont est prévue à l'attention des prestataires référencés (RH et organisationnel). Un accès aux ressources est également envisagé tout au long de la mise en œuvre du dispositif.

 - Pour permettre la traçabilité de la démarche et le suivi des interventions auprès de la Direccte IDF, l'ARACT a mis en place un système de reporting (formulaires à compléter en ligne). Les modalités de saisie en ligne de ces formulaires seront précisées aux prestataires référencés lors du lancement de l'opération.

4. Critères de sélection

A l'issue de cette consultation, un jury composé de représentants des organisations professionnelles et de Constructys se réunira pour :

- Etudier les offres des candidats réceptionnés
- Auditionner les candidats présélectionnés au cours d'une soutenance à distance. Cette soutenance s'intègre dans notre process de référencement *intuitu personae*. A ce titre, l'ensemble de l'équipe devra être présente. L'objectif étant que chaque intervenant s'exprime sur sa propre perception du projet et sur son implication. Cette répartition du temps de parole permettra au jury d'apprécier, individuellement, l'approche, les compétences, les outils...

Les critères de sélection suivants seront appliqués :

- La pertinence de la réponse au cahier charges, compréhension du contexte et de la problématique (5/20)
- Les ressources humaines mobilisées : profil et expérience des consultants, très bonne connaissance du secteur du Bâtiment et des travaux publics, capacité à travailler en équipe (6/20)
- La qualité technique de l'offre : modèle de diagnostic, contenu de l'offre d'accompagnement, modalités de mise en œuvre (mix présentiel et distanciel) (6/20)
- L'adéquation de la proposition budgétaire aux moyens et ressources mis en œuvre (3/20)

4. Modalités de réponse

4.1 Etapes de mise en oeuvre

Publication de l'appel à candidatures	Jeudi 30 avril 2020
Date limite de réponse	Lundi 11 mai 2020
Audition des prestataires candidats	Semaine du 11 au 15 mai 2020
Sélection des prestataires	Vendredi 15 mai 2020
Réunion de cadrage de l'offre	Semaine du 18 au 22 mai 2020
Période de réalisation des travaux	Du 18 mai au 31 décembre 2020

4.2 Format de réponse

La réponse du prestataire au présent cahier des charges devra s'articuler en 4 points :

- a. **Présentation du prestataire** : l'organisme fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, certifications obtenues, CV des intervenants prévus pour l'accompagnement, présentation de l'interlocuteur référent.
Intervenants : les intervenants devront avoir une expérience significative dans la réalisation de diagnostic organisationnel, la mise en œuvre de démarche d'accompagnement en efficacité organisationnelle, le pilotage de projets Lean Construction....
- b. **Description de l'offre proposée** : modèle du diagnostic, contenu de l'offre d'accompagnement, modalités et outils de travail collaboratifs à distance
- c. **Conditions financières détaillées** : prix jour incluant l'ensemble des prestations
- d. **Coordonnées** : les coordonnées détaillées du ou des contact (s) du prestataire référencé : interlocuteur référent et intervenants identifiés sur l'opération.

Le prestataire devra fournir les attestations justificatives qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux.

4.3 Délai de réponse et destinataire

Le dossier de candidature doit être adressé par courriel au plus tard **le 11/05/2020** à l'attention de Madame Carine UNGER, à l'adresse suivante :

⇒ carine.unger@constructys.fr

OFFRE D'APPUI CONSEIL MAINTIEN ET REPRISE D'ACTIVITE DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

OPPBTP



Centre de ressources: Guide, tutoriels...

- Nomination d'un Coordinateur SPS et/ou Référent COVID
- **Evaluation des risques par Chantier (?)**
- **Identification des personnes vulnérables (?)**
- **Identification des mesures de prévention (?)**
 - MAJ Plan de prévention
- Réunion d'équipe quotidienne
- Liste des fournitures
- Règles relatives au transport (véhicules et engins)
- Base de vie
-

Accompagnement
Organisationnel

Intégration du guide dans
l'organisation du travail

- Gestion des activités prioritaires
- Modélisation de la reprise
- Planification des activités
- Identification des ressources
- Identification des leviers/freins
- Adaptation et coordination des équipes :
 - ✓ Equipes tournantes
 - ✓ Interactions avec les fonctions supports/autres corps d'état
 - ✓ Support à l'animation de réunion
- Organisation de la base vie
- Contrôle des conditions de travail
-

Accompagnement Ressources Humaines

Droit du travail

- Rappel des Obligations sécurité / santé au travail (Obligations de moyens renforcés, point visites médicales)
- Analyse juridique (Accords /contrats de travail) et actions sur:
 - ✓ Modulation des temps de travail face aux pics d'activités
 - ✓ Télétravail
 - ✓ Avenants contrat de travail
- Elaboration un Plan prévisionnel de l'emploi (ajustements des effectifs)
- MAJ du DUERP (support OPPBTP) et du RI

Risques psycho
sociaux

- Diagnostic de type KARASEK / Outil de mesure du stress professionnel :
 - ✓ Recensement des facteurs de risques
 - ✓ Identification des symptômes
 - ✓ Analyse de l'état de stress individuel et collectif
- Accompagnement sur:
 - ✓ un Plan de prévention et/ou de Gestion des risques
 - ✓ un Plan de communication

Gestion des
compétences

- En fonction des activités prioritaires :
 - ✓ Identification des métiers et compétences requises
 - ✓ Recensement des ressources disponibles
 - ✓ Préconisation d'actions d'ajustement (remplacement, réaffectation des tâche, formation...)
 - ✓ Elaboration des fiches de postes clés transitoires

Gestion des relations sociales : formalisation des obligations vis-à-vis du CSE et définition des modalités de communication et d'actions

Cabinet référencé par
Constructyts

Cabinets référencés
par Constructyts

Médecine
du travail



